



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 04 AVRIL 2019

Date de convocation :

28/03/19

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mille dix-neuf et le quatre avril à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ **adjoints**, Maurice CHANARD, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Catherine PALAU, Patrice RIU, Christelle VERNE, Nàima METLAINE, Cédric SANCHEZ, Philippe PIQUÉ, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mmes Claudie SERRE (à Catherine PALAU), Cécile LAVALL (à Françoise CRISTOFOL), Florence PERAMON (à Jérôme PARRILLA) et Mr Bruno COSTA (à Caroline PAGÈS) pour voter en leur nom.

Absentes : Mmes Géraldine MIR, Céline SALGUERO, Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE.

M. Frédéric CRAVO a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/26 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMELIORATION DE NOS EQUIPEMENTS SPORTIFS.

La commune est propriétaire de plusieurs équipements sportifs, dont un complexe tennis et un stade, utilisé par de nombreuses associations dont Ille 13 club de rugby, Ille 13 école de rugby, les Galia Tots (vétérans de rugby), Jogging illois, You can trail. Le collège amène également l'ensemble de ses classes sur le stade.

Ces équipements nécessitent quelques réfections, notamment les courts de tennis. De même, il s'agirait d'équiper le stade de tribunes, et de faire la réfection des pompes d'arrosage et de l'armoire de commande afin d'arroser les stades par les canaux d'arrosage, au lieu de l'eau de ville. Notre but est de limiter l'utilisation de la ressource en eau et de sécuriser les ouvrages techniques.

L'opération s'élève à **90 000 € HT**, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales peut financer l'opération à hauteur de 80 %. Le Maire demande à l'assemblée de se positionner.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la réalisation des travaux d'amélioration de nos équipements sportifs, pour un montant de 90 000 € HT.
- **VALIDE** le plan de financement suivant :

Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales	80 %	72 000 €
Autofinancement	20 %	18 000 €

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 04 avril 2019

Le Maire,

William BURGHOFFER

